

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° II-CL61

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Police nationale	10 000 000	0
Gendarmerie nationale	0	0
Sécurité et éducation routières	0	10 000 000
Sécurité civile	0	0
<b>TOTAUX</b>	10 000 000	10 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 10 000 000 d'euros du programme 207 (sécurité et éducation routières), action 02 (démarches interministérielles et communication) vers le programme 176 (police nationale), action 04 (Police des étrangers et sûreté des transports internationaux).

En 2017, Gérard Collomb estimait que le nombre d'étrangers en situation irrégulière s'établissait à 300 000 personnes. Pour d'autres, il y aurait jusqu'à 400 000 voire 500 000 clandestins.

Si le gouvernement a prévu d'augmenter le budget de la police des étrangers et sûreté des transports internationaux de 10 %, c'est une bonne chose mais ce n'est pas suffisant. Pour empêcher l'immigration clandestine, il convient de lutter à la racine du problème.